

Le pape appelé à s'excuser

Amérindiens » Le ministre canadien des Services aux Autochtones, Marc Miller, a appelé le pape François à présenter des excuses pour le rôle que l'Eglise catholique a joué dans le système des pensionnats dans le pays. Des enfants autochtones ont subi pendant plus d'un siècle de mauvais traitements dans ces institutions.

Les pensionnats fédéraux avaient pour but de retirer les enfants autochtones à leurs communautés et de les assimiler à la culture dominante. Quelque 150 000 enfants amérindiens, métis et inuits ont été placés de force dans plus de 130 pensionnats à travers le pays, coupés de leurs familles, de leur langue et de leur culture. En 2015, la

Commission de vérité et réconciliation du Canada a qualifié ce système de «génocide culturel».

Le traumatisme a été ravivé par la découverte, fin mai, des restes de 215 enfants enfouis sur le site d'un ancien pensionnat de Colombie-Britannique. Une enquête est en cours pour déterminer la cause de leur mort.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation avait déjà recommandé au pape de présenter des excuses. En 2018, la Conférence des évêques catholiques du Canada avait relevé que le pape ne pouvait pas s'excuser personnellement pour les pensionnats, même s'il n'avait pas hésité à reconnaître les injustices que vivent les Autochtones. » CATH.CH

Les protestants veulent leur ambassadeur

Politique » En réaction au projet d'ambassade suisse au Vatican, l'Eglise évangélique réformée de Suisse réfléchit à désigner un porte-voix à Berne.

L'idée a été lancée par Rita Famos, la présidente de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS). Dans le but de consolider les échanges entre l'Eglise et la Confédération, l'EERS pourrait prochainement désigner une personne chargée de cultiver les relations des réformés avec la Suisse officielle.

Cette idée a pour toile de fond le projet du Conseil fédéral d'envoyer un ambassadeur au Vatican. Dans une interview accordée à la NZZ, la pasteur Rita

Famos a salué, sur le principe, que la Confédération entretienne des relations diplomatiques avec le Vatican. Toutefois, elle doute de la nécessité d'avoir pour ce faire un ambassadeur et critique le «déséquilibre confessionnel» qui pourrait en résulter. «Les relations de la Confédération avec l'Eglise catholique s'en trouveraient renforcées, alors que nous, protestants, n'avons aucun lien officiel avec la Confédération», formule-t-elle.

Interrogée par le site allemand Ref.ch, Rita Famos s'explique: «Il est important qu'il y ait de bonnes relations entre les différents décideurs, en particulier lorsque des questions ou des problèmes surviennent.» Et

d'ajouter: «Ces contacts sont déjà bien établis au niveau cantonal. Mais il existe aussi des questions au niveau fédéral qui nous concernent.» Elle mentionne par exemple le don d'organes ou les intérêts des Eglises dans le cadre de la crise sanitaire.

Alors que l'Eglise catholique a déjà établi cet échange par le biais du nonce, cela fait défaut du côté réformé, poursuit la présidente de l'EERS. «Bien sûr, nous avons un statut différent de celui du Saint-Siège en vertu du droit international. Mais nous sommes la deuxième plus grande communauté religieuse du pays avec un ADN explicitement suisse.» Il est donc logique, à ses yeux, que

le Conseil fédéral connaisse également les positions réformées. Selon elle, un échange institutionnalisé faciliterait cela.

Si pour l'EERS, nommer un ambassadeur auprès de la Confédération ne constitue pas l'une de ses priorités, précise la présidente de l'EERS, son exécutif va néanmoins discuter de la manière de procéder dans ce sens. Rita Famos souligne qu'un regard sur ce qui se fait dans d'autres pays montre que cela n'est pas une simple «idée folle». Et de citer le cas de l'Allemagne, où un officiel représente les intérêts de l'Eglise protestante auprès de la République fédérale ainsi qu'auprès de l'Union européenne. »

PROTESTINFORM

L'archevêque de Munich assume l'échec de l'Eglise dans la crise des abus sexuels en Allemagne

Le cardinal Marx donne sa démission

« CAMILLE DALMAS ET BERNARD HALLET, IMEDIA/CATH.CH

Abus sexuels » Le cardinal Reinhard Marx, archevêque de Munich et Freising (Allemagne), a présenté sa démission de la tête de son archidiocèse au pape François dans une lettre envoyée le 21 mai. Dans la missive, publiée hier sur le site de son diocèse, le membre du Conseil des cardinaux du Saint-Siège explique sa décision par «l'échec» de l'Eglise catholique en Allemagne dans la gestion de la crise des abus sexuels.

«Je ne suis ni fatigué, ni démotivé, certainement pas!» a déclaré hier le cardinal, lors d'une conférence de presse à Munich. Sa démission, a-t-il souligné, s'explique par le «point mort» atteint selon lui par l'Eglise catholique en matière d'abus. «Pour moi, il s'agit essentiellement de partager la responsabilité de la catastrophe des abus sexuels commis par des responsables de l'Eglise au cours des dernières décennies», précise-t-il dans sa lettre.

Le pape François a autorisé le cardinal Marx à rendre sa lettre publique et lui a demandé de continuer à exercer sa charge «jusqu'à ce qu'une décision soit prise», explique un communiqué de l'archidiocèse bavarois.

«Défaillance» de l'Eglise

Dans sa lettre au pontife, le cardinal allemand déplore l'incapacité de l'Eglise à assumer la crise des abus, qu'il considère comme une «défaillance institutionnelle». Sans écarter les responsabilités personnelles, il regrette en particulier que «certains représentants» de l'Eglise catholique n'acceptent pas la «coresponsabilité et donc aussi la coculpabilité de l'institution».

Cette coresponsabilité, le haut prélat bavarois affirme vouloir l'assumer par sa démission, en tant que membre de la hiérarchie catholique. Il s'agit selon lui d'envoyer un «signal personnel» afin de favoriser de «nouveaux commencements» au sein de l'Eglise en Allemagne mais aussi dans le monde entier.

En démissionnant, le cardinal Marx dit vouloir partager la responsabilité des abus sexuels commis par des ecclésiastiques en Allemagne. Keystone



times d'abus sexuels entre 1946 et 2014, mais il montrait aussi que des abus continuaient à être perpétrés. Des 38 156 dossiers évalués dans les 27 diocèses allemands, il ressortait également que 1670 membres du clergé (4,4%) ont fait l'objet d'allégations d'abus sur des mineurs.

«Un signal personnel afin de favoriser de nouveaux commencements»

Reinhard Marx

Lors de la publication de l'étude, son coordinateur, le psychiatre Harald Dressing de Mannheim, avait exprimé sa surprise concernant l'ampleur des abus. Pour lui, ce résultat suggérait que les structures de l'Eglise avaient encouragé la violence: «Cela inclut l'abus de pouvoir clérical, mais aussi le célibat et le traitement de la sexualité, en particulier de l'homosexualité.»

Le psychiatre soulignait aussi que le rôle de la confession devait également être reconsidéré, car les auteurs l'ont utilisé «à mauvais escient, en partie pour commettre les crimes, mais aussi pour les dissimuler».

Ces révélations ont été un des arguments centraux lors de l'ouverture du chemin synodal allemand en 2018 – un «virage» que le cardinal Marx, dans sa lettre, décrit comme une solution à la crise.

Honneurs refusés

En avril dernier, l'archevêque de Munich-Freising avait refusé la Croix fédérale du mérite – la plus haute distinction allemande – reconnaissant son échec face aux abus. Quelques semaines auparavant, il avait investi un demi-million d'euros dans la mise en place d'une fondation pour les victimes d'abus dans son archidiocèse. Un rapport sur les abus perpétrés au sein de cet archidiocèse est en attente de publication depuis 2010. » AVEC PFY

NOUVELLES SANCTIONS CONTRE LES ABUS SEXUELS

Le pape François a rendu publique cette semaine une réforme significative du droit canonique de l'Eglise catholique, qui renforce notamment les sanctions pour les abus commis contre des mineurs ou des adultes vulnérables, ainsi que pour les fraudes économiques. Il a justifié la révision générale du chapitre VI portant sur les «sanctions pénales dans l'Eglise» par la volonté d'adapter les peines et les sanctions «aux changements sociaux et aux nouveaux besoins du peuple de Dieu». Cette révision d'envergure n'est pas le fruit de la seule volonté du pape François. Benoît XVI l'avait initiée en 2007. Le projet a fait l'objet d'une grande consultation collégiale entre experts et pasteurs, à Rome et dans les conférences épiscopales. La nouvelle réglementation entrera en vigueur le 8 décembre.

Les plus importantes modifications concernent la question des abus sur mineurs. Jusqu'à alors considérés uniquement comme des délits contre «les

obligations spéciales» propres au sacerdoce au même titre que la rupture du vœu de chasteté, ils sont aussi considérés comme des délits contre la vie, mais aussi «la dignité» – terme ajouté dans la révision – et la liberté humaine.

Sont concernés les abus sexuels commis par des clercs sur des mineurs mais aussi sur des personnes affectées par une quelconque fragilité. Le texte inclut le détournement de mineur, la possession ou l'exhibition d'images pédopornographiques. Les laïcs dans l'exercice de leur mission ecclésiastique sont concernés par cette modification. La prescription pour ces derniers passe à sept ans, contre cinq ans auparavant. Pour les clercs, elle atteint désormais 20 ans. La révision prend aussi quelques précautions pour s'assurer de la bonne application des peines, tant pour la personne condamnée que pour les autorités épiscopales, insérant une notion de «vigilance» à plusieurs reprises. IMEDIA/CATH.CH

Le cardinal Marx explique avoir constaté combien «l'estime» de la population pour les évêques avait «probablement atteint son point le plus bas» ces dernières années. Il l'explique par le fait que, malgré les révélations sur les scandales des abus, aucun «changement de perspective ne s'est encore concrétisé».

3677 victimes recensées

En septembre 2018, la congrégation des évêques d'Allemagne avait publié le «rapport MHG» – une étude indépendante sur les abus dans les Eglises catholiques outre-Rhin. Résultat d'une vaste enquête interdisciplinaire lancée en 2013, le rapport avait documenté 3677 cas d'enfants et d'adolescents vic-